Pierre-Yves JEHOLET
Vice-Président
Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique

Le 18 novembre 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Parcours vers l'emploi : remettre l'emploi au cœur de l'accompagnement

La réforme de l'accompagnement des chercheurs d'emploi portée par le Vice-Président et Ministre de l'Emploi et de la Formation, Pierre-Yves Jeholet, a été adoptée par le Parlement de Wallonie. Avec le nouveau parcours vers l'emploi, chaque chercheur d'emploi bénéficiera d'un accompagnement plus dynamique, personnalisé et orienté vers un résultat : progresser vers l'emploi durable. La réforme entrera en vigueur le 1er janvier 2027.

Partir de la situation du chercheur d'emploi, pas des dispositifs disponibles

Le public inscrit au Forem a évolué et les parcours restent souvent fragmentés, peu lisibles ou insuffisamment coordonnés entre les acteurs. La réforme inverse la logique : ce n'est plus le dispositif disponible qui détermine le parcours, mais la situation de la personne et les actions utiles pour progresser vers l'emploi.

Dès l'inscription au Forem, chaque chercheur d'emploi entre dans une dynamique d'accompagnement active. Un plan d'actions personnalisé fixe les premières étapes et évolue ensuite en fonction de ses besoins et de sa progression.

Pierre-Yves Jeholet souligne : « *Nous devons sortir d'une logique où l'on accompagne pour accompagner. Une formation, une orientation ou une mise en situation professionnelle n'a de sens que si elle permet de franchir une étape supplémentaire vers l'emploi. Ce qui compte, ce n'est pas le nombre d'actions réalisées, mais la progression réelle du chercheur d'emploi* ».

Accompagner chacun selon ses besoins

Tous les chercheurs d'emploi n'ont ni les mêmes besoins ni le même niveau d'employabilité ni la même distance par rapport au marché du travail. Certains disposent de l'autonomie et des compétences nécessaires pour retrouver rapidement un emploi; d'autres ont besoin d'un accompagnement plus intensif, d'une formation, d'une réorientation ou d'un soutien pour lever certains freins.

L'intensité et les modalités de l'accompagnement seront adaptées à la situation de chaque chercheur d'emploi. Pour objectiver les besoins, l'employabilité sera évaluée selon quatre niveaux : très faible, faible, moyen ou élevé, et pourra évoluer tout au long du parcours. Il ne s'agit pas de figer une personne dans une catégorie, mais d'adapter l'accompagnement à sa situation et à sa progression. Un premier résultat est attendu dans les 4 premiers mois suivant l'inscription, en matière d'emploi, de formation ou de stage.

Le recours aux outils numériques sera privilégié pour les personnes suffisamment autonomes, afin de concentrer l'accompagnement humain sur celles qui en ont le plus besoin.

Pierre-Yves JEHOLET
Vice-Président
Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique

Le Forem, garant du parcours

Le Forem devient le garant de la cohérence et de la continuité du parcours. Il veille à ce que les interventions répondent aux besoins identifiés et contribuent réellement à la progression du chercheur d'emploi.

Les opérateurs, comme les MIRE ou les CISP, conservent leur expertise et leur rôle, mais leurs interventions s'inscrivent désormais dans un parcours partagé et coordonné. Le dossier unique permettra aux différents intervenants autorisés de disposer des informations utiles pour assurer un accompagnement de qualité, suivre la progression du chercheur d'emploi et coordonner leurs interventions. Il évitera ainsi la multiplication des suivis et contribuera à limiter les ruptures de parcours.

Pour renforcer sa capacité à accompagner les chercheurs d'emploi vers l'emploi, le Forem pourra également s'appuyer sur l'expertise d'acteurs publics ou privés. Ces collaborations interviendront dans le cadre du parcours défini et sous la coordination du Forem, qui restera garant de sa cohérence et de son suivi.

Un parcours connecté aux emplois disponibles et aux besoins des entreprises

Les opportunités d'emploi, les métiers en pénurie ou en demande et les besoins des entreprises seront davantage pris en compte dans l'orientation et l'accompagnement. Il ne s'agit pas d'imposer un métier, mais de construire un projet qui conjugue les compétences et aspirations du chercheur d'emploi avec de réelles perspectives d'insertion professionnelle.

Les entreprises seront davantage associées au parcours. Leurs retours sur les candidatures permettront notamment d'améliorer le matching entre chercheurs d'emploi et entreprises. Pour les personnes dont l'employabilité est faible ou très faible, l'accompagnement pourra, dans certaines situations, se poursuivre durant les trois premiers mois suivant l'embauche afin de prévenir une rupture précoce.

Responsabiliser chacun pour obtenir des résultats

La réforme repose sur une responsabilité partagée : le Forem garantit la cohérence du parcours, les opérateurs contribuent à la progression, les entreprises participent à l'amélioration des mises en relation et le chercheur d'emploi est pleinement acteur de son parcours.

Être acteur de son parcours implique également d'y participer effectivement. En cas de décrochage, le Forem cherchera d'abord à reprendre contact avec le chercheur d'emploi et à le remobiliser. Un rendez-vous manqué n'entraînera donc pas automatiquement une désinscription. Celle-ci n'interviendra qu'en cas de non-participation manifeste du chercheur d'emploi et ce, malgré les démarches de (re)mobilisation entreprises par le Forem.

« *Avec cette réforme, chacun prend sa part de responsabilité : le Forem, les opérateurs, les entreprises mais aussi le chercheur d'emploi. Nous ne voulons plus mesurer seulement le nombre d'actions réalisées. Nous voulons regarder si elles permettent réellement de progresser vers l'emploi. Dès son inscription, chaque chercheur d'emploi doit savoir où il va, ce qu'on attend de lui et sur quel accompagnement il peut compter »,* conclut Pierre-Yves Jeholet.

Pierre-Yves JEHOLET
Vice-Président
Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique

CONTACT PRESSE :
Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président
nicolas.reynders@gov.wallonie.be **+32 473 27 14 79**